



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## traitements

Question écrite n° 98891

### Texte de la question

M. Vincent Rolland attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la pratique illégale des massages. Nombreux sont les prestataires qui proposent des massages relaxants ou de bien-être. Ces activités s'apparentent pourtant bien souvent à des activités thérapeutiques. D'autre part, la pratique de ces activités dans l'illégalité est effectuée par des non-diplômés. Ces soins peuvent avoir de lourdes conséquences, lorsque les patients présentent des pathologies qui ne sauraient être décelées par méconnaissance de la médecine. La loi encadre ces pratiques et définit les conditions d'exercice. Cependant, les prestations se développent sans respect de la réglementation. Aussi, il souhaite connaître les actions mises en oeuvre pour assurer les contrôles et savoir si le Gouvernement envisage de revoir les conditions d'exercice de ces pratiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Vincent Rolland](#)

**Circonscription :** Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98891

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 juillet 2006, page 6970